

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00114

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION
D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE
SAINT-JEAN-BONNEFONDS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses engagements de développement des énergies renouvelables sur son territoire, Saint-Etienne Métropole a délibéré sur la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds en date du 30 juin 2022, afin de substituer les énergies fossiles gaz par de l'énergie renouvelable biomasse locale,

CONSIDERANT que la création de ce réseau d'environ 1,5 km permettra le raccordement de 13 bâtiments, soit 400 équivalents logements dont des équipements publics, des logements sociaux, et une copropriété,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3,75 millions d'€ HT, hors frais d'emprunts,

DECIDE

ARTICLE 1

Un dossier de demande de subventions sera déposé auprès des financeurs potentiels, en vue de l'obtention d'aides financières pour l'opération de création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

ARTICLE 2

Les recettes correspondantes seront imputées au budget de la régie des réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds – Section Investissement.

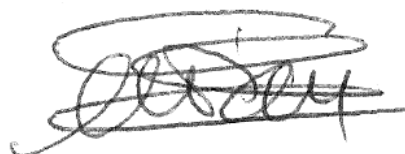
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/02/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 19 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240206-C20240011410

Date de mise en ligne : 19 février 2024